

58185

HYGIÈNE DE L'EUROPÉEN

N° 40

A LA GUYANE FRANÇAISE

THÈSE

PRÉSENTÉE ET PUBLIQUEMENT SOUTENUE

à la Faculté de Médecine de Montpellier

le 17 juillet 1874

PAR

E. GARNIER

Né à Cuers (Var).

MÉDECIN DE 1^{re} CLASSE DE LA MARINE

Chevalier de la Légion d'honneur

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR EN MÉDECINE



MONTPELLIER

IMPRIMERIE L. CRISTIN ET C^e, RUE VIEILLE-INTENDANCE, 5

M DCCCLXXIV

HYGIENE DE L'ENFANCE

A LA CLASSE

A CEUX QUI M'AIMENT

E. GARNIER.

A CHRY OTI S ALIENIA

HYGIÈNE DE L'EUROPÉEN

A LA GUYANE FRANÇAISE

PREMIÈRE PARTIE.

GÉOGRAPHIE MÉDICALE, CLIMATOLOGIE.

La Guyane Française s'étend de la rivière Oyapock à celle du Maroni, sur une longueur d'environ 280 kilomètres ; sa profondeur n'est pas connue ; mais on suppose avec une certaine apparence de raison, que les cours d'eau servant de limites naturelles à ses côtés, devant, selon la probabilité admise et suivant leur direction, prendre une source commune dans les montagnes Tumucumac (branche des Cordillères), constituent dans tout leurs parcours les véritables et seules bornes du pays qu'ils arrosent. Suivant cette hypothèse, la Guyane Française figurerait à peu près un segment de cercle qui aurait pour corde la côte, et dont l'arc formé par les rivières limitrophes s'élèverait à plus de 500 kilomètres dans l'intérieur ; ce qui lui donnerait une superficie approximative de 84,000 kilomètres carrés.

Cette possession est bornée au N.-E. par l'Océan Atlantique, au S.-E. par le fleuve Oyapock, au S.-O. par le continent américain, au N.-O. par le fleuve Maroni.

Quant à sa population qui est composée d'éléments en partie hétérogènes, les statistiques l'évaluent au chiffre de 24,000 habitants qui se répartissent en Européens, en Créoles blancs

ou de sang mêlé, en Africains venus de la côte occidentale d'Afrique, en noirs nés dans le pays, en Indiens naturels d'Amérique, en Coolies ou immigrants des Indes-Orientales et en Chinois.

Ces différentes classes d'hommes, si opposées sous de nombreux rapports, les unes aux autres, eu égard aux habitudes hygiéniques propres aux pays d'où elles proviennent, sont réparties sur cette vaste étendue de terrain ainsi que je vais l'établir : la côte, c'est-à-dire le terrain qui longe la mer, suit une direction générale de E. $\frac{1}{4}$ S.-E. à l'O. $\frac{1}{4}$ N.-O., elle est habitée par les Européens, par les Noirs, par toutes les variétés d'individus provenant des relations entre ces deux races principales, par les Coolies et par les Chinois.

Cette partie de la Guyane qui depuis l'origine de la colonisation, se trouve la plus habitée, ne s'étend pas au-delà de 60 kilomètres dans l'intérieur, distance à laquelle se rencontrent les premiers rapides des rivières.

Au-dessus de ces barrages presque infranchissables et jusqu'aux extrêmes confins de la Colonie, dans cette immense étendue de terrain qui comprend à elle seule les huit dixièmes de la circonscription totale de la Guyane, la population, selon les données reçues, ne s'élève guère au-dessus de trois mille habitants, appartenant presque exclusivement aux tribus disséminées des indigènes de l'Amérique.

En résumé, cette Colonie se divise en deux régions distinctes : l'une le littoral, habitée par des étrangers de naissance ou d'origine, tandis que l'autre, placée dans le rayon des grands bois, a pour hôtes les naturels vivants en tribus nomades et insoucieux des bienfaits de la civilisation.

Cette dernière zone qui, comme je l'ai dit déjà, comprend à elle seule la presque totalité de la Guyane, est formée d'argile compacte, imperméable et couverte de bois de haute futaie ; le

vent du large s'y fait à peine sentir et n'y parvient que lorsqu'il a été déjà saturé des effluves des marais qu'il traverse.

Depuis le soir jusqu'à une heure assez avancée de la matinée, tout ce vaste territoire est enveloppé d'un brouillard épais que les rayons solaires dissipent incomplètement pendant le reste de la journée; les pluies y sont abondantes, les orages fréquents, attirés qu'ils y sont par la végétation luxuriante et l'agglomération des arbres séculaires qui couvrent cette contrée.

Toutes ces considérations donnent lieu de supposer que cette région se trouve dans les plus mauvaises conditions de salubrité; aussi l'Européen n'a jamais, et cela qu'à de longs et de rares intervalles, dépassé les bornes qu'il s'est prescrites; et tenté de pénétrer au milieu de ces immenses forêts vierges qui semblent d'infranchissables barrières que lui oppose la nature, il a subi presque toujours les cruelles et fatales conséquences de son ambitieuse ou imprudente exploration.

Sol. — La partie de la Guyane habitée par l'Européen, la seule dont j'ai à m'occuper dans ce travail, ne comprend seulement que les deux dixièmes de la superficie de la Colonie. Elle longe le littoral sur une profondeur de 60 kilomètres; elle a par conséquent une superficie de 17,000 kilomètres carrés environ. Cette zone où se trouve répartie la presque totalité de la population, se divise en terres basses et terres hautes.

Sous la dénomination de terres basses ou alluvionnaires, on entend celles qui gisent au-dessous du niveau de la mer ou celles qui sont peu élevées au-dessus de ce niveau; elles occupent la majeure partie de l'espace compris entre le littoral et les premiers sauts que l'on rencontre dans le haut des rivières, disséminées et échelonnées entre les terres hautes et à leurs accores, elles sont en partie noyées à marée haute par les eaux de l'Océan. Celles-ci pénètrent dans les rivières, et poussées par le flux jusqu'aux premiers sauts, elles refoulent devant

elles les cours principaux, leurs affluents, et déterminent de cette manière des crues considérables qui produisent le débordement de tous ces cours d'eau. Si à cette cause on joint l'inondation favorisée par les pluies abondantes qui tombent dans le pays pendant huit mois de l'année, on comprendra sans peine combien il est facile à ces vastes plaines de se transformer en nappes d'eau couvertes de végétaux. « On remarque en outre dans certains quartiers de la Guyane, de vastes espaces formés par l'assemblage d'herbes aquatiques, reposant sur un fond de vase molle. Ce sont de véritables tourbières en voie de formation, et que l'on désigne sous le nom de savanes tremblantes (1). »

Les terres hautes sont celles qui ne sont pas submergées par les grandes marées et les inondations. Cette région occupe une étendue bien inférieure à celle des terres basses. « Leur dénomination s'applique aussi aux quelques collines, décorées dans le pays du titre de montagnes qui dressent leur tête en quelques points disséminés. Ces mornes mesurent une élévation variable qui ne dépasse pas 500 mètres. Ils ne constituent nulle part des massifs d'un diamètre assez développé pour contenir des lieux assez éloignés des marécages, et partant à l'abri de leurs atteintes insalubres. Partout, au contraire, ils se trouvent circonscrits dans la sphère d'activité des terres basses (2). » J'ajouterai même que les émanations des *pripis* arrivent facilement jusqu'à leurs sommets, quand la brise, après avoir traversé les marécages, est poussée dans la direction de ces mornes ; leur séjour, alors, devient dangereux et très-souvent mortel pour le malheureux Européen qui, ne connaissant pas l'influence pernicieuse du pays, fixe de préférence son domicile au sommet des pentes élevées qu'il croit inaccessibles à l'infection. C'est en

(1) Itier, Notice hist., 1844.

(2) Saint-Pair, Rapport de santé, 1856.

grande partie sur ces coteaux qu'on aperçoit à travers la végétation qui les envahit et les dévore, les débris de ces belles habitations qui devaient autrefois leur existence au régime de l'esclavage. C'est aussi sur les terres hautes que, depuis quelques années seulement, ont été fondés divers établissements pénitentiaires, et que toutes les bourgades de la colonie ont pris naissance.

Cours d'eau. — La Guyane Française est un des pays les mieux dotés sous le rapport des cours d'eaux qui la sillonnent dans tous les sens. Les principaux fleuves sont : l'Oyapock, le Ouanary, l'Approuague, le Kaw, le Mahury, l'Oyac, l'Orapu, la Comté, les rivières de Cayenne, de Montsinéry, de Macouria, de Kourou, de Sinnamary, d'Iracoubo, d'Organabo, de la Mana et du Maroni, ayant tous une direction générale du S.-O. au N.-E.; leurs sources n'ont pas encore été explorées, et pour les établir, c'est par de simples hypothèses que les colons procèdent quand il s'agit de se prononcer devant le voyageur désireux de s'instruire.

Les lits de toutes ces rivières se composent ainsi qu'il suit : depuis leur embouchure jusqu'aux premiers sauts, ils sont exclusivement formés de vase molle mêlée à des détritiques organiques.

Leur embouchure est assez fréquemment fermée par des bancs de sable et de vase, qui, mis à découvert à marée basse, se prolongent au loin, obstruent le passage et arrêtent le navigateur. Au-dessus des premiers sauts, le lit des fleuves change de nature : c'est un mélange de sable et de limon parsemé de rochers et de troncs d'arbres. Les rivières ne sont alors navigables qu'avec de légères pirogues.

Vents et courants. — Indépendamment des courants produits par l'effet des marées, dans les fleuves jusqu'à leurs premiers

barrages, la Guyane présente un courant très-important qui longe du S.-E. au N.-O. toute la côte de l'Amérique, depuis le cap Saint-Roch jusqu'à l'île de la Trinité. « Ce courant attribué par quelques personnes au mouvement de rotation de la terre, est considéré par la plupart comme résultant de l'action constante des vents généraux qui font refluer les eaux de l'Océan sur la côte de l'Amérique. Il atteint en général la vitesse de deux milles à l'heure et quelquefois celle de quatre milles (1). »

Les vents généraux suivent à peu près la direction de ce dernier courant, en soufflant assez régulièrement dans le même aire, et varient du N.-N.-E. au S.-S.-E.

A l'époque de la sécheresse, ils se maintiennent avec régularité à l'E.-S.-E.. Cette brise, après avoir traversé la mer, se répand sur les côtes de la Guyane, et tempère par sa douce fraîcheur les chaleurs de la journée.

Pendant l'hivernage, les vents généraux ne se font plus sentir qu'à de longs intervalles ; les calmes prédominent, et ne sont interrompus que par des bourrasques du N.-E. accompagnées de pluies torrentielles. Les vents passent quelquefois au N.-N.-E. au commencement de la saison pluvieuse, c'est-à-dire depuis la fin novembre. Ce vent est généralement désigné dans la Colonie sous le nom de vent du Nord ; son influence est surtout nuisible pour les enfants nouveau-nés que les parents ne préservent pas suffisamment de ses atteintes ; ils sont atteints de trismus et ne tardent pas à succomber au milieu d'atroces douleurs.

Les brises venant du S.-S.-E. s'étendent sur la zone habitée par l'Européen après avoir traversé une partie du territoire du Brésil. Les grains sont toujours précédés par cette brise qui

(1) Tardy de Montravel, Instructions nautiques de la côte septentrionale du Brésil.

atteint quelquefois la force d'une tempête: Il est rare que les vents atteignent le Nord et le Sud, ils soufflent plus rarement encore de l'Ouest.

Saisons. — Constamment chaude et humide, la Guyane Française présente deux saisons distinctes: la saison sèche qui débute vers le mois de juillet et se prolonge jusqu'en novembre, et la saison pluvieuse qui commence en décembre et se termine à la fin de juin, avec des alternatives de beau temps assez souvent répétées.

Durant la première période, le ciel est azuré, pur, presque jamais couvert de nuages. Le thermomètre marque une moyenne peu variable de 28° centigrades, et ne dépasse jamais 35°. Le sol n'étant pas arrosé par la pluie, devient dur et brûlant et se crevasse; et l'on ne peut triompher des effets produits par les ardeurs du soleil équatorial que grâce au souffle vif et réparateur des brises constantes de l'E.-S.-E. venant du large. Lorsque, au contraire, arrive la saison pluvieuse, appelée aussi hivernage, le ciel est nuageux, l'atmosphère se charge d'humidité et d'électricité, et bientôt les vapeurs se condensant, des masses liquides inondent la terre. La durée de ces pluies atteint souvent quinze jours consécutifs. Les observations faites à l'hôpital militaire de Cayenne établissent que, pour une période de dix ans, la moyenne annuelle des journées de pluie atteint le chiffre 156, et que celle de l'eau tombée est 3 mètres 80 centimètres.

Les vents régnants pendant l'hivernage ne soufflent pas avec assez de force pour donner à l'atmosphère une certaine fraîcheur. En dehors des deux phénomènes météorologiques, la chaleur et l'humidité, très-développées pendant cette saison, il en existe un troisième non moins important, c'est la tension électrique dont l'air est surchargé et qui influe d'une manière très-sensible sur le système nerveux.

Dans la Guyane, les saisons se succèdent d'une façon différente et à des époques opposées à celles de presque toutes les autres Colonies françaises de l'Atlantique. Ainsi pour elle commence la sécheresse, lorsque pour les dernières c'est la période des pluies qui s'annonce.

Le Gabon seul, se trouvant à peu près sur le même parallèle que la Guyane, fait exception à cette règle, et présente la même disposition des saisons que cette dernière Colonie.

Quoique précédés de grains violents, les pluies n'amènent pas avec elles, à l'instar des Antilles, les ouragans terribles et dévastateurs que l'on déplore dans cet archipel au moment des transitions de saison.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES (1).

Pression atmosphérique — Dans cette Colonie placée à 4° seulement de l'équateur, les moyennes de la hauteur corrigée du baromètre se maintiennent presque toute l'année au-dessus de 760 millimètres; leur succession mensuelle offre la même régularité et le même caractère de quasi-invariabilité que partout ailleurs; la moins élevée, qui est de 559 millimètres 3 dixièmes en novembre, ne diffère que de 4 millimètres 9 de la plus haute qui est de 764 millimètres 2 dixièmes en juin. Les chiffres extrêmes des hauteurs journalières sont de 756 millimètres 5 le 24 décembre, avec 30°2 de température et un temps sec et beau; et de 776 millimètres 6 le 4 février, par un temps à grains et 28° thermométriques. La hauteur moyenne de l'année est de 761 millimètres 8. Les

(1) Hôpital de Cayenne, observations météorologiques.

oscillations diurnes, encore moins variables que la hauteur, s'écartent peu de 2 millimètres.

Température. — Le thermomètre donne ici une égalité de chiffres qu'on ne rencontre nulle part; les maxima ne s'élèvent pas si haut que pourrait le faire supposer la proximité de l'équateur, la moyenne mensuelle la plus élevée s'observe en septembre et marque 50°2, mais aussi les minima ne s'abaissent jamais beaucoup, et celle de mars qui est la plus basse, est encore de 25°5; la moyenne annuelle est de 27°8; les moyennes maxima et minima ne varient entr'elles d'un mois à l'autre que de quelques dixièmes de degré, leur plus grand écart, pendant toute l'année, est de 4°7. Les observations journalières donnent pour chiffre le plus élevé 31°6 en août et pour chiffre le plus bas 21°8 en janvier, c'est-à-dire 10°4 d'écart seulement pour l'année; les variations nycthéramales ne dépassent pas 6°8. C'est là, comme on le voit, une égalité de température remarquable.

Hygrométrie. — L'humidité de l'air atteint souvent 95° et 97° et ne descend pas au-dessous de 74°; elle est en moyenne pour l'année de 90° 8. La tension de la vapeur est toujours très-prononcée et le nombre de jours pluvieux toujours très-considérable.

Etat du ciel. — Le ciel est presque continuellement nuageux pendant la saison des pluies, et c'est à peine s'il est noté quelques jours de beau temps pendant les quatre premiers mois de l'année.

DE CAYENNE ET DE SES ENVIRONS.

L'île de Cayenne dans laquelle se trouve le chef-lieu de la Colonie, a une étendue de sept lieues de largeur sur dix de longueur. Elle est bornée au Nord par l'Océan Atlantique, à l'Est par la rivière de Mahury, au Sud par celle du tour de l'île, à l'Ouest par celle de Cayenne. Son sol, généralement plat, renferme néanmoins quelques monticules peu élevés, et fait partie des terres basses du reste de la Guyane dont il n'est séparé que par les rivières qui le circonscrivent et le séparent du continent Américain.

Cayenne, chef-lieu de la Colonie, est la ville où se concentrent presque tous les Européens qui arrivent dans la Colonie.

« Elle est située à la pointe Occidentale de l'île et à l'embouchure de la rivière qui porte son nom, par 4° 56 de latitude Nord et 54° 55 de longitude Ouest.

» Elle est bornée au Nord par la mer, au Sud par des terrains marécageux et par un canal qui sert à l'écoulement des eaux dont sont quelquefois inondées les terres voisines, à l'Est par le cimetière et par d'autres terres marécageuses, à l'Ouest par la mer et par l'embouchure de la rivière de Cayenne (1). » La rade est formée par l'embouchure même de cette rivière.

Cayenne peut être divisée en deux parties distinctes : la vieille ville qui est le siège des transactions commerciales, et la Savane, de fondation beaucoup moins ancienne que la précédente.

La première montueuse, mal percée, occupée par de vieilles constructions agglomérées, s'étend du Nord au Sud au pied de

(1) Dutroulau, Maladies des Européens dans les pays chauds,

la colline Céperou, sur laquelle on remarque les vestiges d'une ancienne fortification. Les maisons adossées les unes aux autres, n'y possèdent que de très-petites cours. Les rues sont excessivement étroites ; la plupart courent du Nord au Sud, disposition qui obstrue le passage de l'air dans ce quartier. J'ajouterai enfin que les vastes magasins dans lesquels s'amoncellent des denrées souvent avariées par l'effet de la chaleur humide, deviennent alors des foyers d'infection et une source de maladies.

Beaucoup plus étendue que la vieille ville dont elle est la continuation immédiate, la Savane possède des rues larges, percées perpendiculairement Nord et Sud et Est et Ouest, et parfaitement aérées. Les rues se dirigeant E. et O. c'est-à-dire celles qui donnent issue à la brise, sont excessivement longues et nombreuses. Les maisons très-espacées les unes des autres, ont de vastes jardins, et reçoivent l'air par toutes leurs faces. Cette partie de la ville est bâtie sur un terrain plat ; son sol ne présente qu'une très-faible inclinaison vers la mer, disposition naturelle d'autant plus regrettable qu'elle nuit à la salubrité du quartier. En effet, les eaux pluviales ne trouvant aucun écoulement, s'infiltrent dans le sol ou restent stagnantes, circonstances réunies qui ne sauraient disparaître qu'à l'aide de travaux d'irrigation mieux entendus.

Quant à la portion de la ville qui regarde et longe le bord de la mer, et qui est par cette raison la mieux exposée aux brises du large, elle perd les bénéfices de cet avantage à cause de la préjudiciable et repréhensible habitude qu'a la population de considérer les grèves comme le réceptacle obligé des immondices. Les habitants déversent sur le littoral tout ce que la ville a de plus immonde, sans tenir le moindre compte de l'excessive promptitude avec laquelle les matières organiques se décomposent sous l'influence des rayons solaires et du sable brûlant qui couvre la plage.

Les établissements publics situés sur ce rivage, tels que les casernes d'infanterie de marine, de gendarmerie, l'hôtel du Gouvernement, l'hôpital militaire et la prison, sont exposés à ces exhalaisons méphitiques.

Généralement mal entretenus, les fossés qui bordent les voies publiques aident très-imparfaitement à l'écoulement des eaux, et remplis d'une végétation vigoureuse qui envahit même les rues, ils deviennent un véritable cloaque, où la vase exerce un rôle pernicieux, lorsqu'il devient indispensable de remuer le fond de ces conduits pour procéder à leur curage.

Le canal Laussat, situé au sud de Cayenne, ne répond pas au but que l'administration a voulu remplir en prescrivant le creusement. Établi sur une vaste échelle, il ne suffit pas néanmoins au dessèchement des nombreux marais qui l'avoisinent; en second lieu, la vase et les détritux végétaux dont il est encombré, étant à marée basse exposés à l'action du soleil, en font un voisinage pernicieux pour la ville, à cause des émanations qu'il engendre.

Le cimetière a été établi à l'Est, c'est-à-dire au vent de la ville. Cet emplacement est on ne peut plus défavorable; car il n'est pas douteux que sa situation ne contribue, surtout pendant l'été, à exhaler sur Cayenne des miasmes qui pourraient donner souvent naissance à des épidémies.

QUARTIERS ET PÉNITENCIERS.

Indépendamment du quartier de l'île de Cayenne, le territoire de la Guyane se divise en treize quartiers où quelques Européens ont fixé leur résidence, et en plusieurs établissements pénitentiaires, séjour des forçats évacués des bagnes de la Métropole.

Les quartiers sont en général très-malsains ; les bourgades où s'agglomère la population sont entourées de terres basses et de vastes marécages.

Tous ces bourgs se trouvent placés sur les rives des cours d'eau dont ils portent le nom. Le quartier de l'Oyapock est le plus malsain de la Colonie ; son infection palustre est rebelle à toute médication et terrible dans ses effets : elle provient des savanes tremblantes dont la localité est entourée. Le bourg est établi sur des terres basses, argileuses, dans lesquelles la végétation est très-active. Situé à 10 lieues environ du littoral, l'air ne s'y renouvelle pas, la chaleur est accablante et l'évaporation excessive. Les nuits y sont fraîches ; cette transition de température est due à la grande humidité qui se concentre sur la rivière et dans ses environs.

La description rapide que je viens de tracer sur le quartier d'Oyapock peut être parfaitement appliquée, au point de vue du sol et du climat, à ceux d'Approuague et de Kaw, lieux considérés comme inhabitables pour l'Européen qui se livre à des travaux de culture, et auxquels l'Africain seul est susceptible de résister.

Quant aux quartiers situés au N.-O. de la Gnyane, c'est-à-dire sous le vent de Cayenne, ils ne présentent pas des conditions morbides aussi intenses que ceux dont je viens de parler. Les bourgs de Macouria, Kourou, Sinnamary, Iracoubo, etc., réunissent, il est vrai, les mêmes phénomènes géologiques et climatériques ; mais situés à l'embouchure des rivières, ils reçoivent la brise du large qui leur procure un certain bien-être, et les marécages sont placés sous le vent de ces localités.

La montagne d'Argent, choisie la première pour l'établissement d'un pénitencier, et aujourd'hui abandonnée par la transportation, est située à l'embouchure et sur la rive gauche du fleuve Oyapock. Assez élevée au-dessus du niveau de la

mer, cette montagne forme une presqu'île reliée au continent par des terres basses couvertes de palétuviers, inondées lors des grandes marées, et qui, exclusivement formées de vase molle, sont de tout temps impraticables. Les exhalaisons qui s'en dégagent et les travaux de terrassement auxquels s'est livrée la transportation, ont rendu ce poste très-insalubre. C'est aussi dans ce pénitencier qu'à une certaine époque les moindres excoriations dégénéraient en plaies larges gangréneuses et souvent rebelles aux soins les mieux entendus. Au début de la transportation, deux établissements pénitentiaires avaient été fondés dans le haut de la rivière de la Comté; mais, exposés aux influences climatiques et géologiques les plus nuisibles, l'administration s'est vue forcée de les évacuer. Depuis cette époque, la découverte de gisements aurifères a attiré quelques Européens dans le haut de cette rivière; et l'on s'expliquera sans peine que la fortune qu'ils vont y chercher est puissamment compensée par les endémies qu'ils y contractent, malgré les précautions et les soins dont ils peuvent s'entourer.

Sur la rive droite du fleuve Maroni et à dix lieues de son embouchure, divers emplacements ont été choisis pour la fondation de deux établissements pénitentiaires.

Quoique le personnel employé sur ces établissements ne soit pas soustrait aux endémies inhérentes au climat de la Guyane, la constitution géologique et la position avantageuse de ces pénitenciers réunissent relativement de bonnes conditions de salubrité. En effet, situés sur des terres hautes, sablonneuses, en partie déboisées et éloignées des marécages, ils offrent quelque chance d'immunité au personnel qui y réside. D'autre part, préservés des rayons solaires par les arbres que l'on a eu la précaution de ménager, les logements y jouissent d'un bien-être inconnu dans les autres quartiers. Une particularité se révèle au Maroni: je veux parler des ophthalmies qui y sévissent quelquefois épidémiquement; on en attribue la cause

soit à la réflexion des rayons solaires sur le sable, soit au voisinage du Surinam, où cette affection est endémique, et d'où elle se transmettrait par l'effet des vents de N.-O. qui soufflent quelquefois au Maroni.

Montjoli, situé dans l'île de Cayenne et à dix kilomètres à l'Est du chef-lieu, était jadis le lieu d'internement des forçats libérés. Ce poste était établi dans un bas-fond, au milieu de plusieurs montagnes qui obstruaient la brise du large et y déversaient les eaux pluviales où elles devenaient stagnantes, circonstances qui en faisaient une des localités les plus insalubres. Ce pénitencier est aujourd'hui transféré sur les rives du Maroni.

Il existe enfin entre les rivières de Mahury et de Kourou, à quelques milles au large de Cayenne, quelques petites îles assez élevées par rapport à leur étendue. Ce sont les îles-du-Salut et l'Îlet-la-Mère, sur lesquelles ont été fondés des établissements pénitentiaires. Ces îles jouissent avec celle de Cayenne d'une salubrité relative assez marquée ; non exposées aux émanations marécageuses, recevant constamment une fraîche brise du large, elles sont devenues depuis quelque temps un lieu d'acclimatation et de convalescence pour les transportés.

SALUBRITÉ.

La Guyane a de tout temps offert un vaste champ d'études à la pathologie médicale. En France, on éprouve encore aujourd'hui une certaine inquiétude lors du départ des Européens pour cette Colonie. Cette crainte, quoiqu'ayant sa raison d'être, vu les épidémies de fièvre jaune qui ont décimé la population européenne à diverses époques, est néanmoins poussée à l'exagération. En effet, la Guyane Française n'offre

pas partout les conditions d'insalubrité qui lui sont attribuées. Il est vrai de dire, qu'avant 1789, les essais de colonisation n'ont pas été heureux.

De nos jours encore, les défrichements entrepris pour l'établissement de la transportation, le choix sans étude préalable et approfondie des divers postes et de leurs environs, l'encombrement, les épreuves de l'acclimatation, le travail de culture auprès des marais et pendant les fortes chaleurs de la journée, deux épidémies de fièvre jaune au début de la transportation, enfin, toutes les mauvaises conditions hygiéniques dans lesquelles vivait le forçat, ont donné lieu, il est vrai, à une grande mortalité ; mais aujourd'hui que les défrichements sont très-avancés, que la transportation se trouve dans de meilleures conditions d'hygiène, que les postes malsains ont été abandonnés, les statistiques témoignent que le nombre de décès parmi ces Européens a subi depuis plusieurs années une sensible diminution. Quant à la population libre de la Colonie, elle habite presque entièrement la ville de Cayenne, moins insalubre que le reste de la Guyane, et où elle peut se procurer un certain bien-être favorable à la santé ; aussi le chiffre des décès dans cette partie de la population est très-inférieur à celui fourni par la transportation. Nous devons aussi ajouter que les relations fréquentes de la Colonie avec la Métropole permettent aux Européens de venir chercher dans des pays tempérés la force et la santé perdues sous l'action du climat et des endémies de la Colonie.

En un mot, la Guyane Française, en dehors des époques d'épidémie, ne mérite pas la réputation qui lui est faite en France au sujet de la mortalité ; d'après *le Moniteur* du 21 décembre 1848, nous voyons en effet que, dans une période de 29 années, la moyenne des décès sur l'effectif a été dans l'ordre suivant :

Sénégal.....	15 à 14 %	Guyane.....	2 86 %
Martinique...	10 %	Réunion.....	3 21 %
Guadeloupe. .	9 63 %	France.....	2 %

A l'hôpital de Cayenne, le relevé des décès, pendant une année ordinaire, donne pour résultat 56 décès sur 2,474 malades.

Pendant l'épidémie de fièvre jaune de 1855 et 1856, qui n'a pas reparu depuis, l'hôpital donne pour l'année 1855, 2,289 malades et 280 décès.

Dans ce chiffre, qui paraît énorme comparativement aux années ordinaires, se trouve comprise la transportation casernée sur des pontons en rade de Cayenne où l'encombrement et les privations de toute nature ont facilement développé l'épidémie. Enfin, la durée moyenne de la vie qui est en France de 33 ans, donne le même résultat à la Guyane ; mais je dois ajouter que le rapatriement immédiat des Européens atteints des endémies du pays, contribue puissamment à diminuer le chiffre de la mortalité.

DEUXIÈME PARTIE.

D'après ce qui vient d'être dit précédemment, on voit que la Guyane Française réunit les trois éléments nécessaires à la débilitation de l'organisme : 1° un vaste laboratoire d'émanations palustres ; 2° une humidité extrême et constante ; 3° une température moyenne toujours élevée.

Indépendamment de l'action du climat, il existe encore à la Guyane bien des causes qui contribuent à produire dans l'organisme cet état de débilitation et cette prédisposition aux endémies de ce pays. Les unes sont dues à la négligence et à l'apathie des habitants, les autres à l'impossibilité de les détruire ou de les modifier. Ces causes d'insalubrité résident dans certains logements, dans l'alimentation, les boissons, les vêtements, les exercices et les travaux auxquels se livre l'Européen.

Logements. — Les maisons ou plutôt les cases, selon l'expression du pays, habitées par les Européens dans la ville de Cayenne, peuvent être divisées en deux catégories : 1° celles qui font partie de l'ancienne ville ; 2° celles qui sont construites sur la Savane. Les négociants habitent en général les cases situées dans la partie Ouest de Cayenne, c'est-à-dire dans l'ancienne ville. Ces cases sont adossées les unes aux autres et par suite privées d'ouvertures sur les côtés ; en général vieilles et malpropres, elles n'ont qu'un seul étage ; leur façade est tournée dans une rue étroite, malsaine et perpendiculaire à l'action du vent. Ces maisons n'ont que des cours fort étroites à l'intérieur, d'où elles ne peuvent recevoir ni air ni lumière suffisants ; en second lieu, les magasins situés au rez-de-chaussée servent

la plupart du temps de dépôt de viande et de poisson salé, etc., que l'action du climat chaud et humide ne tarde pas à putréfier en partie, et les exhalaisons qui s'en dégagent alors répandent jusque dans la rue une odeur insupportable.

Dans la Savane, les maisons sont presque toutes séparées par des jardins les unes des autres ; de nombreuses ouvertures existent sur tous les côtés, et les deux façades principales sont entourées de vastes galeries qui tempèrent la réflexion solaire et donnent issue à la brise, circonstances qui produisent dans les appartements le renouvellement de l'air et une fraîcheur salulaire.

La partie Sud de Cayenne qui longe la rive droite du canal Laussat est peu habitable, à cause de l'influence palustre de la localité et de la grande quantité de moustiques qu'attire la vase de ce canal. Pour éviter les incendies et la chaleur qu'elles propageraient dans les appartements, les cuisines sont construites dans les jardins et séparées du principal corps de logis ; les latrines, salles de bains, etc., en sont aussi éloignées

Casernes. — La garnison de Cayenne composée d'Européens a dû nécessiter de la part de l'administration la recherche de logements où les conditions de salubrité devaient combattre l'influence pernicieuse de l'agglomération.

La caserne la plus importante est celle de l'infanterie de marine ; établie sur la colline Céperou, elle a une orientation favorable pour recevoir la brise du large. Les vastes galeries qui longent sa façade tempèrent cette brise, quelquefois trop fraîche, et s'opposent à l'introduction du soleil dans les chambres. Les lits y sont espacés et la plupart d'entre eux restent inoccupés par l'absence des hommes détachés dans les pénitenciers.

Le corps d'artillerie de la marine occupe une vieille caserne qui se trouve dans des conditions peu salubres, car les loge-

ments y sont insuffisants, et ces militaires s'y trouvent agglomérés.

La caserne de gendarmerie est construite sur une vaste place située au nord de la ville de Cayenne. Ce bâtiment est parfaitement distribué, de nombreuses ouvertures, de vastes galeries et les quelques distractions que peut procurer la vue de la place en rendent le séjour salubre et agréable.

Hôpitaux. — Il existe à Cayenne deux hôpitaux : l'hôpital militaire où sont reçus tous les employés du Gouvernement, et l'hôpital Saint-Denis, à un kilomètre à l'est de Cayenne, réservé aux indigents et habituellement occupé par des nègres. L'hôpital militaire a été construit sur un vaste terrain, situé entre le littoral et la plus belle place de la ville ; isolé des maisons circonvoisines, il est divisé en deux établissements distincts, l'un affecté au personnel libre, et l'autre à celui de la transportation.

Le premier remplit d'assez bonnes conditions hygiéniques, très-vaste et très-aéré, il éprouve rarement les effets de l'agglomération. L'hôpital de la transportation isolé du précédent est moins spacieux, et il est encombré de malades à certaines époques. Toutes les dépendances qu'entraîne un hôpital (lingerie, cuisine, pharmacie, etc.), sont totalement séparées de ces deux établissements.

Dans les divers postes et quartiers de la Colonie, les logements n'ont en général pas d'étages, et la chaleur solaire se communique par la toiture ; à l'intérieur, les galeries y sont presque inconnues, quelquefois même le logis consiste dans l'habitation primitive des nègres, c'est-à-dire couverte de feuillages, mal aérée, et son séjour est pénible et pernicieux pour l'Européen qui l'habite.

Alimentation. — C'est surtout à cette partie de l'hygiène que je dois attribuer une cause notable de débilitation.

A la Guyane plus que partout ailleurs, la nourriture est mauvaise et peu variée. Des circonstances particulières et locales, et quelquefois la négligence et l'avidité des fournisseurs, rendent difficile et mauvais l'approvisionnement de la Colonie.

Pain. — Le pain que consomme la population civile est bon, bien préparé et composé exclusivement de farine arrivant de France, contenant 12 à 15 pour % de gluten. La fabrication est soignée, sa forme agréable, et l'eau qui entre dans sa composition provient des meilleurs puits de Cayenne. Le pain qui est fourni en ration aux militaires, etc., est de qualité bien inférieure au précédent, il est fabriqué avec de la farine américaine, qui ne contient que 10 pour % de gluten, et qui s'altère au bout de quelques mois de séjour dans les magasins. L'arrivée plus fréquent et en moins grande quantité de cette farine serait le seul remède à opposer à cette fermentation.

Viande. — La viande de boucherie consommée à la Guyane se trouve dans les plus mauvaises conditions nutritives. Le porc et le mouton y sont très-rares, et sont souvent abattus dans un état de maigreur et de débilitation extrêmes.

La viande de bœuf est celle qui se présente d'une manière à peu près constante sur le marché de Cayenne. Elle contribue à former avec le poisson la nourriture presque exclusive de l'Européen. Ce bétail arrive au chef-lieu par deux voies différentes. L'approvisionnement des bœufs donnés en ration se fait dans la province de Para (fleuve des Amazones), d'où ils sont transportés à Cayenne sur les navires de commerce d'un faible tonnage; embarqués souvent en trop grand nombre, ils subissent les influences morbides de l'encombrement; ils sont pendant la traversée fatigués par les bourrasques et les raz de marée qui règnent aux bouches des Amazones. A leur arrivée à Cayenne, où ils débarquent toujours dans un état pitoyable,

ils sont souvent abattus avant d'avoir pu jouir pendant quelques jours seulement d'une nourriture fraîche et d'un repos si utile à leurs forces épuisées. Le bétail qui arrive des quartiers de Sinnamary, Iracoubo, etc., est conduit à Cayenne par une route assez praticable et à petites journées; il est habituellement gardé pendant quelque temps dans les étables avant d'être conduit à l'abattoir; aussi cette viande est-elle de qualité supérieure à celle distribuée aux rationnaires; mais ce bétail fait souvent défaut, et la population a alors recours à la boucherie du Gouvernement qui lui délivre, soit l'excédant des rations, soit la viande de boucherie que la commission d'examen a préalablement rejetée pour l'alimentation des rationnaires. Dans les établissements pénitentiaires, la viande de bœuf est distribuée trois fois par semaine, et deux fois seulement lorsque les approvisionnements sont sur le point de s'épuiser. Cette quantité est insuffisante pour un personnel exposé à l'influence pernicieuse des marais. Dans les quartiers de la Colonie, les ressources alimentaires sont encore plus restreintes: la race nègre se nourrissant exclusivement de poisson, les quelques blancs qui habitent ces bourgades ne suffisent pas pour assurer le débit d'une tête de bétail, et ce n'est qu'accidentellement qu'un veau ou qu'un bœuf est abattu.

Les viandes de vénaison les plus fréquentes et qui apparaissent le plus souvent sur le marché de Cayenne sont l'agouti, le paca et la biche. Il existe encore d'autres gibiers, tels que le patira, le tapir, le sanglier, le tatou, etc., qui viennent en aide à l'alimentation de l'Européen habitant les quartiers; mais tous ces animaux donnent en général une viande peu succulente. La volaille privée est d'un goût fade, et ce n'est que par l'effet d'une préparation bien ordonnée qu'on peut la considérer comme une ressource alimentaire. Quant aux oiseaux de marais, ils ont un goût de vase et de poisson qui est

loin de satisfaire l'appétit, et l'Européen en fait un usage fort restreint.

La viande salée est une ressource d'alimentation, principalement pour les rationnaires. Elle arrive de France ou des États-Unis d'Amérique.

Cette dernière est de qualité bien inférieure, et souvent sa mauvaise préparation, aidée de l'action du climat, active sa putréfaction. La viande de porc salé est bien préférable à celle du bœuf, qui est plus sèche, a moins de saveur, et abandonne dans la saumure des principes nutritifs.

Poisson. — Les rivières et le littoral de la Guyane procurent à la population une grande quantité de poisson qu'on peut diviser en deux catégories : le poisson limon et le poisson à écailles. Le premier, comme son nom l'indique, a pour enveloppe une espèce de couenne gélatineuse très-nutritive. Dans cette classe, on cite les machoirans, etc. Le poisson à écailles a un goût préférable et se trouve surtout dans les rivières.

Il est quelquefois donné en ration un poisson salé, le bacalliau, décoré dans le pays du nom de morue, et qui arrive des États-Unis. Ce poisson est toujours mal préparé, mal conservé, et souvent repoussé par les commissions chargées de l'examiner avant sa livraison. Le goût et l'apparence de sa chair, qui est sèche, jaune et friable, offrent peu d'analogie avec la morue.

Légumes. — Les légumes verts, rares à la Guyane, sont durs, insipides, de qualité inférieure à ceux que l'on voit dans les pays tempérés, et leur cherté n'en permet pas un usage journalier. La pomme de terre, qui arrive d'Europe ou d'Amérique, est un grand auxiliaire pour rompre l'uniformité du régime alimentaire, mais elle ne conserve pas longtemps ses qualités comestibles, et le climat favorise rapidement sa fer-

mentation acide ; aussi les négociants sont-ils contraints à n'en recevoir que de minimales quantités, et la ville de Cayenne s'en trouve quelquefois dépourvue. On fait aussi une grande consommation de légumes secs, qui sont moins prédisposés à s'altérer.

Conserves alimentaires. — Il n'est point étonnant que les ressources insuffisantes de la Colonie engagent l'Européen à recourir quelquefois aux substances conservées par le procédé Appert pour satisfaire son appétit ; mais la cherté de ces denrées n'en permet pas un usage fréquent.

DES BOISSONS. — *De l'eau.* — Cayenne fait usage de trois sources : l'eau des puits de la ville, celle des puits du quartier Saint-Quentin, et celle de la source de Baduel. L'eau des puits de la ville provient d'un terrain alluvien, composé d'argile et d'une roche spéciale dite roche à ravé, contenant en grande quantité de l'oxyde de fer, des sels de soude et de potasse ; les sels de chaux y sont insignifiants.

Pendant l'hivernage, une grande quantité d'eau pluvieuse venant se mélanger à celle des puits, les sels sont dissous dans une plus grande partie d'excipient, et l'eau des puits, quoique toujours un peu saumâtre, tend à acquérir les qualités d'une eau potable. Mais pendant la saison sèche, la plupart des puits tarissent, et les autres ne contiennent plus qu'une très-minime quantité d'eau saumâtre tout à fait impropre à la digestion. Le quartier Saint-Quentin contient un assez grand nombre de puits creusés profondément dans un terrain quartzeux et sablonneux et qui donnent une eau fraîche, limpide, bonne pour la cuisson des légumes, et les proportions de sels qu'elle renferme y sont bien observées ; en un mot, c'est une eau potable dont tous les habitants font usage. L'eau provenant de la source de Baduel est spécialement réservée pour les

besoins des hauts fonctionnaires de la ville, des hôpitaux et de la troupe. Quoique chargée de sels de fer, elle est cependant supérieure comme saveur à celles que nous venons de décrire.

Les Européens qui habitent les quartiers et les pénitenciers, boivent en général une eau assez potable provenant soit des puits, soit des rivières aux bords desquelles sont placés tous ces établissements ; dans ce dernier cas, c'est après quelques heures de reflux qu'ils puisent l'eau dont ils font usage.

Les navires qui composent la station navale de la Guyane se procurent leurs approvisionnements dans les rivières où ils naviguent souvent.

Le personnel des Iles-du-Salut ne consomme que de l'eau de pluie recueillie dans des caisses en fer, ou dans un vaste réservoir creusé dans la terre et non pavé. L'eau des caisses, exposée aux rayons du soleil, atteint quelquefois 35° de chaleur, et est troublée par les détritiques que la pluie entraîne des toitures. Celle qui approvisionne le réservoir ne parvient à cette mare qu'après avoir traversé toutes les rues du pénitencier, et entraîne avec elle les immondices qu'elle y rencontre ; la mare elle-même est encombrée d'herbe et de vase ; pendant la saison pluvieuse, cette eau, souvent renouvelée, est alors passable ; mais pendant l'été, les produits organiques s'altèrent et rendent cette eau très-malsaine.

Vin, etc. — A Cayenne, le vin est la boisson ordinaire des repas ; mais dans les quartiers, l'Européen ne peut pas toujours s'en procurer, soit à cause de sa cherté, soit par le manque même de ce liquide. La boisson consiste alors en eau alcoolisée ; le port de Marseille fournit la plus grande partie de vin à la Colonie. Le vin de Provence ou du Languedoc est délivré aux rationnaires du Gouvernement, le Bordeaux est de qualité

supérieure, mais il supporte difficilement la traversée, et sa cherté ne permet pas à tous les Européens d'en faire un usage journalier.

Les boissons consommées pendant les fortes chaleurs de la journée sont : l'eau vineuse et la bière.

La bière qui est importée dans la Guyane par des navires de commerce est additionnée d'une grande quantité de chaux, et d'assez mauvaise qualité ; elle arrive dans des bouteilles, souvent mal bouchées, ce qui active sa fermentation ; la bière qui provient de la Guyane Hollandaise est supérieure à la précédente, et la Colonie en fait une grande consommation.

Il est donné en ration aux militaires et aux marins un breuvage composé d'eau additionnée d'une certaine quantité de tafia (deux centilitres et demi par homme).

Comme mesure d'hygiène, cette préparation est des plus salubres ; mais les hommes n'aiment généralement pas cette boisson, car le tafia a un goût empyreumatique très-prononcé, et il communique à l'eau cette saveur ; aussi aiment-ils mieux boire l'eau pure qu'ils se procurent en trompant la vigilance des chefs.

Les limonades acides sont peu en usage dans la colonie ; la plupart des Européens leur préfèrent le grog, c'est-à-dire de l'eau sucrée additionnée légèrement de rhum ou de cognac. Les limonades gazeuses se consomment généralement dans les cercles et les cafés. Les diverses boissons prises à jeun par l'Européen sont : le café noir, le rhum et le vin de quinquina : ce dernier est consommé par fort peu de personnes, et surtout pour raison de santé.

Le café qui provient des diverses plantations existant dans la Colonie est de bon goût ; l'Européen en fait un usage fréquent, soit à jeun, soit après chaque repas. Les propriétés stimulantes reconnues à cette liqueur combattent énergiquement l'action du climat. Le lait peu usité à la Guyane, y est rare et peu nu-

tritif ; du reste, c'est un liquide qui dans les climats chauds active la débilitation de l'organisme.

Le rhum provient des plantations de cannes à sucre abondantes dans la Colonie. Il est d'excellente qualité ; mais son abus est la cause des graves endémies qui sévissent sur les habitants anémiés, et qui cherchent alors dans cette liqueur alcoolique, la force et la surexcitation que le climat leur refuse.

Enfin, il existe une dernière catégorie de boissons dont l'Européen a toujours fait un fréquent usage dans les pays chauds, notamment à la Guyane : je veux parler de celle que l'on prend habituellement avant chaque repas, telles que le vermouth, l'absinthe et l'amer. Cette dernière liqueur consiste en une macération dans l'alcool du bois de pareira-brava ; additionnée d'eau, cette boisson est apéritive, stimulante, légèrement fébrifuge ; et cependant, malgré toutes ses qualités, l'Européen l'a presque totalement abandonnée. Il se consume de nos jours à la Guyane des quantités prodigieuses de vermouth et d'absinthe. La première de ces liqueurs, loin de porter atteinte à la santé, ne ferait que la maintenir si l'on n'en abusait pas. L'absinthe fabriquée avec les sommités fleuries de la plante (*artemisia absinthium*), et prise modérément avec de l'eau, devient une liqueur agréable et stimulante ; mais malheureusement ce breuvage a subi de nos jours de pernicieuses altérations, et son attrait en amène l'abus. Les effets de cette liqueur sont alors des plus funestes ; et les victimes de cette boisson ne sont pas rares à la Guyane.

Vêtements. — Les divers vêtements que portent les Européens dans la Guyanne Française remplissent les conditions d'une bonne hygiène. Ils sont vêtus d'habillements confectionnés avec de la toile blanche pendant les fortes chaleurs de la saison sèche, et d'effets de laine pendant l'hivernage. Le gilet de

flanelle est porté par un grand nombre de personnes ; il est réglementaire dans les garnisons. A mon avis, si ce vêtement a de grands avantages, il a aussi des inconvénients ; dans les climats chauds, il produit sur le corps un prurit quelquefois insupportable, il entretient à la peau une chaleur constante, exige une grande propreté et favorise les éruptions herpétiques.

La plupart des employés du Gouvernement et principalement les officiers des divers corps portent journallement soit la tenue de leur grade, soit un vêtement en drap noir, car les autorités ont trouvé depuis peu de temps que les vêtements de toile blanche n'étaient pas d'une mise décente et convenable ; cette tenue est tout-à-fait contraire aux règles de l'hygiène et les officiers souffrent beaucoup de cette mesure prise à leur égard.

Le chapeau de paille léger est une excellente coiffure pour la Colonie ; je dirai même qu'il est indispensable. Il est porté par tous les Européens, et souvent recouvert d'une coiffe blanche destinée à réfléchir les rayons solaires d'une manière plus active. Le chapeau de paille qui est fourni aux troupes de la garnison, aux marins et aux transportés est trop lourd, et son poids rend cette coiffure douloureuse.

Quelques habitants font usage de souliers en toile blanche ; cette chaussure est excellente, elle réfléchit les rayons solaires et favorise l'exhalation de la sueur, mais la poussière rouge qui couvre la presque totalité du sol la rend bientôt hors d'état de service.

Bains. — La population de la Guyane abuse du bain froid ; elle en prend tous les jours, souvent même après le repas du soir, et il est étonnant que ce dernier ne soit pas plus fréquemment la cause de digestions difficiles ; mais cette immunité provient de la haute température de l'eau. Les bains de mer sont peu fréquentés. Pendant l'hiver, l'eau est rendue sale et

bourbeuse par le limon qu'entraînent les crues des rivières, la mer est alors grosse par l'effet des ras-de-marée, et les pluies qui règnent à cette époque abaissent sa température.

Promenades et distractions. — L'Européen, après quelques mois de séjour dans la Colonie, est devenu tellement apathique, et son organisme s'est débilité à tel point, qu'il ne sort que péniblement de son domicile pour prendre quelques exercices et jouir de la fraîcheur momentanée du matin ou du soir.

Il est vrai de dire que rien ne l'engage à sortir, il ne trouve aucun but, aucune réunion, aucune distraction, et il ne tarde pas à rentrer chez lui et à s'abandonner pendant des heures entières au branle du hamac. La seule distraction qu'il se procure alors, c'est le tabac et les boissons dont il abuse quelquefois. Le tabac à fumer est une distraction et même un besoin chez certains individus; son usage immodéré donne naissance à une salivation abondante qui jointe aux autres causes climatiques active la débilitation de l'organisme. Après le repas du soir, il serait utile à l'Européen de faire une promenade d'une heure de durée environ; mais rien ne l'y engage. A Cayenne même, il trouve toutes les rues désertes, sombres, mal éclairées; et surpris quelquefois par un grain, il ne trouve nulle part un refuge. En somme, il abandonne presque toujours la raison de santé à ce bien-être factice qu'il croit trouver dans sa vie d'intérieur. Quant à l'exercice de la chasse, auquel se livrent quelques Européens dans les bois de la Guyane ou dans les savanes, ils en rapportent infailliblement le germe d'endémies rebelles.

Repos, sieste. — Il est reconnu depuis longtemps que le sommeil de la nuit ne doit pas dépasser sept à huit heures dans les climats tempérés; mais dans les climats chauds, comme l'explique parfaitement M. Fonssagrives dans son *Traité d'hy-*

giène navale, ce repos serait insuffisant pour réparer les forces épuisées par l'action du climat, et la sieste devient un besoin impérieux. Mais pour qu'elle soit salutaire, il ne faut pas qu'elle soit de trop longue durée, une heure au plus suffit. Les Européens qui habitent les colonies comprennent parfaitement le bien-être d'une sieste de courte durée ; aussi ne s'en privent-ils que rarement. Quelques-uns font par habitude des siestes de deux ou trois heures ; on comprend alors dans quel état de torpeur et de malaise ils se trouvent à leur réveil ; en second lieu, le repos de la nuit se trouve nécessairement compromis par suite de ce sommeil lourd, profond et prolongé pendant les chaleurs de la méridienne.

Travaux divers. — L'Européen qui habite la Guyane est soumis à des travaux qui diffèrent essentiellement suivant le grade, les fonctions et la profession de chacun d'eux.

Mais nous n'étudierons ici que ceux qui sont directement exposés à l'action combinée du climat et du sol, c'est-à-dire l'exploitation aurifère et les travaux de culture.

C'est depuis quelques années seulement que quelques habitants se sont retirés dans le haut de certaines rivières, entre autres celles de la Comté et de l'Approuague pour y recueillir le sable aurifère. Ces individus poussés par une insatiable cupidité, sacrifient leur santé à cette entreprise et retournent souvent de leurs excursions avec des affections tellement graves, qu'elles exigent leur retour immédiat en France : exposés pendant le jour à la pluie ou à l'ardeur du soleil, ils prennent leurs heures de repos dans un simple hamac ; une toiture en chaume supportée par quatre poteaux les abrite fort peu des intempéries et des insectes ; ils se nourrissent de couac ou de riz, de gibier, de poisson frais ou salé, de légumes secs, et ne peuvent jamais se procurer de la viande de boucherie. Vu les difficultés de transport, la plupart s'abstiennent d'importer du

vin, qui serait si précieux pour réparer leurs forces, En dehors des mauvaises conditions hygiéniques où se trouvent les chercheurs d'or, il en est une inhérente au sol qui contribue puissamment à donner à l'organisme le germe des endémies du pays, car les alentours des rivières où se trouvent les meilleurs gisements aurifères sont les lieux les plus malsains de la Colonie.

TRAVAUX DE CULTURE — C'est principalement sur le personnel de la transportation que l'on peut étudier les effets produits sur l'Européen par la culture de la terre. Ces effets dépendent de trois causes principales :

1° *Suivant la nature du terrain.* — Il est impossible de défricher le moindre espace de terrain sans donner naissance à des émanations miasmatiques. Les statistiques médicales prouvent qu'à l'époque de la fondation des établissements pénitentiaires, la mortalité était beaucoup plus forte qu'elle ne l'est de nos jours. Les travaux de canalisation avaient au début une grande influence morbifique : à la suite de ces canaux entrepris à la Montagne d'Argent, à Saint-Georges de l'Oyapock, à Montjoly, etc., le personnel de la transportation a fourni des quantités considérables de malades atteints des plus terribles affections, telles que fièvre rémittente bilieuse, pernicieuse, etc. ; tous étaient anémiés à des degrés avancés, et l'on n'observait pas un seul de ces hommes qui, après quelques journées de travail, ne ressentit les atteintes de la fièvre.

Les travaux de culture quels qu'ils soient ont une action morbide tout à fait différente suivant le quartier où ils sont exécutés ; ainsi dans les terres hautes, celles du Maroni, par exemple, les travaux de défrichement donnent naissance à des endémies moins intenses qu'au sein des terres basses. Le défrichement terminé, la plantation vient remplacer les forêts qui existaient aupa-

ravant, et l'assainissement revient avec le repos que l'on donne alors à la terre.

2° *Suivant l'époque du travail.* — Les transportés sont conduits au travail de 5 heures et demie du matin à dix heures, et de deux heures à cinq heures du soir. Ce règlement ne tient nullement compte de la saison et de l'ardeur du soleil à certaines époques. Les transitions de saison qui s'opèrent à la Guyane en novembre et en juillet sont les époques les plus funestes pour l'habitant, et *à fortiori* pour l'Européen qui cultive son sol ; en effet, lors du passage de la saison pluvieuse à la saison sèche, le dessèchement des marais s'opère d'une manière rapide, et laisse à découvert la vase et les détritiques organiques qui propagent au loin leurs miasmes délétères. En novembre, le sol échauffé pendant plusieurs mois par le soleil brûlant de l'été, s'imprègne des premières pluies qui s'évaporent aussitôt, et favorisent le développement des gaz des marais. Ces deux époques sont donc peu propices à la culture de la terre ; mais lorsque l'établissement des saisons s'est opéré, l'action morbide du sol sur les travailleurs est moins pernicieuse. Les ouvrages de canalisation demandent à être entrepris pendant la saison sèche, mais le travail qui est exécuté pendant l'hivernage a une action moins funeste sur l'économie, alors la température est moins élevée, l'évaporation moins forte, et le corps plus disposé au travail.

3° *Suivant les conditions des travailleurs.* — Les transportés sont dans des conditions hygiéniques variables suivant le poste et le logement qu'ils habitent, suivant leur régime alimentaire, et la constitution physique de chacun d'eux.

Depuis l'évacuation des postes malsains, la transportation réunie aujourd'hui sur deux points principaux de la Colonie reconnus les moins insalubres, aux Iles-du-Salut, comme lieu

de dépôt, et au Maroni pour la colonisation de cette contrée, la transportation, dis-je, a moins à souffrir de l'influence morbide du lieu de résidence, les logements sont bien disposés, et il n'y a pas à redouter les effets de l'encombrement.

Quant à leur alimentation, elle est aussi bonne que les ressources de la Colonie peuvent le permettre : la viande fraîche, le lard salé, une ration journalière de vin, etc., composent la nourriture habituelle des transportés.

L'aperçu rapide que nous avons donné sur la constitution climatérique et géologique de la Guyane, et sur l'action délétère que cette constitution exerce sur l'économie, nous décèle immédiatement les affections qui sévissent d'une manière endémique sur les habitants. L'intoxication paludéenne est celle qui se présente partout et qui n'épargne personne; c'est elle qui règne d'une manière constante, en variant ses types à l'infini.

L'infection palustre trouve dans la Guyane toutes les conditions de développement, dévoilées par la végétation luxuriante qui couvre ce pays, par sa température chaude et humide, et par la surcharge électrique de l'atmosphère. La décomposition incessante des matières organiques que favorise la chaleur humide est une des premières causes d'émanations palustres. Dans la Guyane Française, l'humidité, cette immense cause de décomposition, est augmentée par les pluies torrentielles qui y règnent pendant une grande partie de l'année. Nous voyons en outre sur le littoral des Savanes immenses, où l'eau salée, poussée par la marée montante, vient se mélanger à l'eau douce, et produire ces marigots infectieux qui ont la plus grande influence sur l'insalubrité de certains quartiers de la Colonie. Ce serait une erreur de croire que ces miasmes paludéens ont tous la même propriété et ne peuvent engendrer qu'une classe de maladies, les pyrexies intermittentes; mais si la physiologie et l'histologie pathologiques ne

résolvent pas encore la question, les expériences prouvent que le sol palustre a une action variable, attribuée à la diversité des substances végétales et animales qui le composent.

Nous voyons dans l'ouvrage de M. Dutroulau, sur les maladies des Européens dans les pays chauds, combien sont fréquents et variés les types d'affections engendrées par le sol de nos colonies. A la Guyane, le type varie même suivant la localité; ainsi, à l'Oyapock, les fièvres intermittentes ont un type septenaire excessivement rebelle, tandis que les miasmes de la Comté donnent naissance aux pyrexies de type tierce. Les principales endémies de la colonie sont : les fièvres à type intermittent, rémittent, continu; les fièvres pernicieuses qui apparaissent le plus souvent à la suite d'un certain nombre d'accès intermittents; l'anémie causée par l'action débilitante du climat et par l'action toxique de l'infection palustre; la colique sèche ou colique végétale, et rarement la dysenterie et l'hépatite.

A cette énumération déjà longue, nous avons à ajouter la fièvre jaune qui a sévi plusieurs fois à la Guyane d'une manière épidémique; et il faut dire que si cette affection ne trouve pas dans cette Colonie les germes de son éclosion spontanée, elle y rencontre tous les éléments nécessaires à sa propagation.

TROISIÈME PARTIE.

PROPHYLAXIE.

« L'hygiène de l'Européen dans les pays à températures excessives doit être un moyen terme entre ses habitudes originelles et celles des indigènes au milieu desquels il vit momentanément (1). »

L'Européen qui vient habiter la Guyane peut, par un séjour constant à Cayenne, éviter l'influence paludéenne du sol, s'il ne se livre à sa culture.

Quant aux employés du Gouvernement, très nombreux dans la Colonie, ils sont directement soumis à cette action dans les postes où ils sont périodiquement appelés en service. Mais s'il existe à Cayenne une certaine quantité d'habitants moins exposés à l'influence palustre, tous les Européens sans exception sont éprouvés par deux autres agents, la chaleur et l'humidité; cette impression est variable suivant l'époque de l'arrivée et le lieu de résidence de ces habitants. La Guyane Française présente ces variations climatériques et météorologiques d'une manière tout à fait opposée à celle des autres colonies situées dans l'hémisphère Nord, et ses saisons correspondent avec celles de France; en second lieu, l'hivernage, contrairement à ce qui arrive dans les autres colonies étant la saison la plus saine, et celle où l'influence de la chaleur et du miasme palustre sont le moins actifs, il est prudent de calculer l'arrivée dans la Guyane, lorsque cette saison est parfaitement établie, c'est-à-dire du mois de décembre au mois de mars. L'Européen

(1) Fonssagrives, Hygiène navale.

doit surtout éviter d'y débarquer à l'époque des transitions de saison, car les influences morbides sont alors très-développées. L'Européen récemment arrivé dans la ville de Cayenne ne doit pas se livrer immédiatement à des travaux pénibles et surtout à la culture de la terre; il serait même prudent pour lui de ne quitter cette ville qu'après quelques mois de séjour; car nulle part dans la Colonie il ne trouvera une résidence qui lui offre autant d'avantages hygiéniques que celle du chef-lieu, et dans tout le reste du territoire, il se trouvera directement exposé aux émanations paludéennes. Un acclimatement à la chaleur procuré par quelques mois de séjour à Cayenne lui sera utile pour supporter plus facilement l'action du quartier qu'il devra bientôt habiter.

Les employés du Gouvernement bénéficient rarement de ce séjour; dès leur arrivée, ils sont immédiatement dirigés dans les postes et les quartiers de la Colonie, où l'action combinée du climat et du sol ne tarde pas à éprouver leur constitution. C'est à l'administration qu'il appartient d'obvier à cet inconvénient et de tenir compte des exigences hygiéniques de ce pays.

Du choix d'un logement. — Les habitations sur les hauteurs remplissent les meilleures conditions; elles sont toujours exposées à l'action salutaire de la brise et sont souvent en dehors de la sphère d'activité des marais; mais un grand nombre de villes de la Colonie sont situées dans les plaines, et par suite ne peuvent bénéficier de la salubrité qui règne sur les montagnes. Dans la partie habitée de la Guyane, les monticules sont peu nombreux; à Cayenne, centre de la population européenne, il n'existe qu'un petit mamelon qui sert de redoute à la ville, et qui par suite n'est pas habité. Seule, la caserne d'infanterie de marine bâtie sur son versant occidental

donne par son site et sa distribution intérieure un bien-être sensible aux troupes qui l'habitent.

L'Européen, fonctionnaire ou civil, est donc obligé de choisir son logement dans la ville de Cayenne, située dans la plaine. Son domicile doit être fixé de préférence dans la Savane qui possède des rues larges, aérées, des maisons à galeries, isolées les unes des autres par des jardins, et qui présente en un mot toutes les garanties désirables.

Mais il est bon d'éviter dans ces mêmes quartiers les logements qui longent le littoral, dépôt des immondices de la ville, et les environs du canal Laussat, dont nous avons déjà décrit l'action morbide. Enfin, il faut surtout fuir le quartier commercial de la ville de Cayenne, dont j'ai exposé plus haut l'influence malsaine.

Les employés du Gouvernement observent assez bien ces principes; il n'en est pas de même des négociants que le commerce attire constamment dans la vieille ville, et qui, aux dépens de leur santé, choisissent de préférence leur domicile dans ce quartier insalubre.

Du régime alimentaire. — Nous avons vu dans la deuxième partie de ce travail, dans quelles tristes conditions se trouve l'Européen sous le rapport alimentaire, et dans quel état pitoyable arrive le bétail qui sert à approvisionner la Colonie.

Les moyens, sinon de remédier, du moins de pallier cet état de choses ne font certes pas défaut, mais ils seraient acquis au prix de grands sacrifices de la part de l'administration ou des habitants. En effet, si les approvisionnements de bœufs, au lieu de se faire à l'aide de petites goëlettes dans la province du Para, arrivaient directement sur des navires à vapeur d'un fort tonnage, soit des États-Unis, soit de Georgetown (Guyane anglaise), la Colonie aurait alors à sa disposition des bœufs gras et robustes, et une viande très-nutritive. A leur arrivée, il

suffirait de laisser ce bétail fatigué par la traversée, se reposer pendant quelques mois dans les belles Savanes de Sinnamary, avant d'être conduit à petites journées à l'abattoir. La Colonie aurait par ce moyen, assez coûteux, il est vrai, une viande de bonne qualité, très-nutritive, et propre à atténuer l'effet du climat.

Si cette entreprise était irréalisable vu les difficultés et les dépenses qu'elle entraînerait, et si l'administration continuait à faire ses approvisionnements dans la province du Para, il serait à désirer que la ration de bœuf fût augmentée, afin d'ajouter par une plus forte proportion de viande la quantité nécessaire de principes nutritifs. Les bœufs élevés dans la Colonie fournissent généralement une viande de bonne qualité; mais la cherté des graminées et des foins d'Europe ne permettent pas d'en faire un grand usage; ces animaux sont peu riches en tissu adipeux, malgré cela ils donnent une viande suffisamment chargée de principes assimilables; mais le nombre de ces animaux est insuffisant pour l'entretien des habitants et des rationnaires.

Le poisson, seconde ressource de l'alimentation à la Guyane, présente d'excellentes qualités nutritives; sa chair est en général bonne et ne fatigue pas l'estomac, et les habitants en font un usage journalier. Les autres ressources alimentaires, telles que le gibier, le mouton, la volaille, les légumes, etc., possèdent de faibles propriétés nutritives, et n'apparaissent sur la table que pour en rompre la monotonie et non comme une des bases de la nourriture.

L'Européen récemment arrivé doit surtout éviter les excès de table: la régularité du régime est le premier moyen à l'aide duquel son estomac peut passer sans accident par les modifications qu'il doit subir.

Le vin trempé avec de l'eau doit être la boisson ordinaire des repas, c'est un excellent liquide ayant des propriétés

digestives, stimulantes et toniques; il est distribué aux militaires et aux marins; une ration de ce liquide est même délivrée à tout le personnel de la transportation.

« Le café à l'eau pris le matin à jeun est une habitude locale que l'Européen ne tarde pas à adopter, et qui est d'une excellente hygiène: l'excitation qu'il cause pendant quelque temps à ceux qui n'y sont pas habitués ne tarde pas à se calmer, et à se transformer en une action tonique qui soutient les synergies contre les causes de dépression, et qui peut réagir contre les causes endémiques elles-mêmes (1). » Il forme le premier déjeuner des militaires et des marins, et il serait à désirer qu'il fût aussi délivré aux transportés qui cultivent la terre.

La Guyane est la Colonie où les fruits des tropiques acquièrent le plus de saveur et où ils sont le plus estimés par leur beauté; l'abus seul en serait nuisible; le citron est aussi employé comme remède dans les maladies locales.

Le rhum est aussi de très-bonne qualité et ne peut avoir une action nocive que par l'abus qu'en font bien des personnes. Pris en petite quantité avec le café du matin ou après les repas, il facilite la digestion toujours lente à s'effectuer dans les climats chauds.

Quant à l'absinthe, il faudrait la proscrire de la Colonie, et l'Européen pourrait la remplacer avantageusement par le vin blanc de quinquina, qui est à la fois fébrifuge, tonique et apéritif.

On ne doit pas non plus abuser des grogs et des limonades dans le but de supporter plus facilement les chaleurs de la journée; les mauvaises conditions dans lesquelles se trouve la bière importée à la Guyane ne permettent pas d'en faire un trop grand usage; l'eau vineuse lui est bien préférable comme

(1) Dutroulau, *op. cit.*

boisson rafraîchissante; c'est en effet la seule qui renferme les meilleures propriétés hygiéniques et qui soit d'un goût agréable. Mais je dois dire aussi qu'il serait plus salulaire de ne pas prendre l'habitude de boire entre les repas.

La glace mêlée aux boissons cause des sensations agréables, mais n'est pas non plus sans danger pour tout le monde; on peut cependant en user modérément; mais elle finit par troubler la digestion de ceux qui en prennent toujours à leurs repas. Enfin, l'eau pure, qu'il ne faut pas boire en trop grande quantité, doit être préalablement filtrée, et avec cette précaution, l'eau de rivière est préférable à l'eau de pluie. Nous avons vu plus haut que l'eau dont fait usage l'Européen à la Guyane est partout potable excepté aux Iles-du-Salut. L'administration pourrait parfaitement obvier à cet inconvénient, en procurant à ce pénitencier, à l'aide de navires appropriés, l'eau potable de la rivière de Kourou, située à quelques milles seulement des Iles-du-Salut.

Vêtements. — Si, au Sénégal, les grandes variations nycthérmales nécessitent des précautions contre le refroidissement subit, et exigent de choisir rarement la toile pour la confection des vêtements, à la Guyane, où les phénomènes météorologiques sont d'une uniformité remarquable, les étoffes de laine augmentent l'excitation vive de la peau, et ne doivent être portées qu'à certaines époques et à certains moments de la journée, c'est-à-dire pendant l'hivernage et après le coucher du soleil.

Encore vaudrait-il mieux remplacer le gilet de flanelle par un gilet tricoté de coton s'adaptant bien à la surface du corps et ayant des manches. M. Michel Lévy donne la préférence à ce dernier tissu; il pompe en effet la transpiration comme la flanelle et n'a pas l'inconvénient d'irriter la surface cutanée. Le caleçon en coton tricoté pourrait compléter impunément cette première couche de vêtements. Les autres effets pourraient

être en toile blanche pendant la saison chaude et en drap léger pendant l'hivernage.

Tous ces vêtements doivent être confectionnés d'une manière ample, sans étranglement, afin de permettre la libre circulation de l'air, de faciliter l'évaporation de la sueur et de provoquer une action réfrigérante salutaire.

La couleur que doivent avoir ces vêtements est encore une question de la plus haute importance au point de vue hygiénique.

La physique nous apprend en effet que le pouvoir absorbant des corps varie avec leur coloration, et que la laine blanche absorbe moitié moins vite la chaleur que la laine noire, et qu'elle se refroidit moins rapidement. La couleur blanche est donc celle qu'il convient de donner aux vêtements dans les pays chauds; car ils préservent contre la chaleur pendant le jour et contre le refroidissement pendant la nuit. Le docteur James Storck d'Edimbourg qui a fait de nombreuses expériences sur le pouvoir absorbant des corps, est parvenu à découvrir les immenses avantages que les vêtements blancs offrent à l'habitant des pays chauds. Voici ses conclusions: 1° absorption plus lente du calorique solaire; 2° rayonnement moins prompt du calorique animal; 3° absorption de moins de rosée; 4° enfin, pénétration moins facile aux odeurs et peut-être aux miasmes.

Je dois ajouter comme dernier complément à tous ces vêtements, un chapeau de paille, de légères chaussures en cuir non verni ou en toile grise et un parasol.

Bains. — Le bain froid, pris au moment de se mettre au lit ne peut être que salutaire, si toutefois la digestion du repas du soir est entièrement terminée; il calme le prurit causé par l'éruption des bourbouilles, et qui le soir est insupportable. Le bain froid pris après la sieste est aussi très-hygiénique, car il combat l'état de torpeur produit par la chaleur du milieu de la

journée. Les bains de mer doivent être pris avant le dîner, c'est-à-dire de 5 à 6 heures du soir; la mer a alors atteint son maximum de chaleur, et le bien-être causé par ces bains assure pour le repas du soir un appétit qui eût peut-être fait défaut. Sous les tropiques, les bains doivent être peu prolongés, mais répétés souvent.

« Les ablutions froides, dit Dutroulau, pratiquées le matin et le soir, sont l'une des précautions les plus indispensables de l'hygiène des pays chauds; les matelots y sont soumis par le fait du lavage quotidien; les officiers y trouvent un moyen de bien-être et de santé qu'ils ne sauraient dédaigner sans préjudice. Cette pratique souvent répétée, donne une vigueur qui invite à l'exercice, modère l'abondance des sueurs et celle corrélatrice des bourbouilles, et enfin, rend moins impérieux le besoin d'ingérer des boissons froides. Nous ne saurions trop vivement recommander ces ablutions. »

Promenades, etc. — Il serait salutaire à l'Européen qui habite la Guyane de vaincre l'apathie qui le domine et qui le retient chez lui, et de faire soir et matin une promenade hygiénique. Cet exercice doit se pratiquer le matin avant le lever du soleil et le soir de 5 à 7 heures. On ne saurait trop recommander à l'Européen de rester dans son domicile pendant le reste de la journée. Si la sortie aux heures chaudes est commandée par des occupations sérieuses, il ne doit quitter son logement que muni d'un parasol, qui est dans la Colonie le complément indispensable du vêtement.

Travaux divers. — Après l'exposé que nous avons déjà fait des endémies que contracte l'Européen qui se livre à la culture du sol de la Guyane, il est facile d'en conclure que le travail de la terre lui est interdit, dans quelque condition hygiénique

où il puisse se trouver, et s'il y persiste, ce labeur ne tardera pas à épuiser sa santé et à le conduire au tombeau.

Malgré les tristes résultats qu'ont produit les premières tentatives de colonisation agricole, la Guyane est depuis 1852 le lieu de déportation de la Métropole qui lui envoie chaque année une moyenne de 1,500 forçats. Or, depuis cette époque, l'administration pénitentiaire a cherché à l'aide de ces bras à faire de la Guyane une colonie productive; mais les endémies se présentaient partout comme un obstacle invincible, et les résultats sont de nos jours à peu près négatifs.

Mais si poussé par la nécessité, il se trouve quelque Européen qui se livre à la culture du sol, il est prudent qu'il défriche les lieux élevés de préférence au sol bas et marécageux, il doit faire usage de vin et de café, il ne doit enfin se livrer au travail que le matin et le soir, et consacrer les heures chaudes de la journée à un repos salutaire. Malgré toutes ces précautions, il arrivera un moment où l'intoxication palustre se déclarera, revêtant une forme plus ou moins intense et rapide. Dès-lors il devra s'abstenir de tout travail, arrêter les progrès du mal en abandonnant le foyer d'infection, et se livrer à des soins assidus et appropriés. C'est en observant toutes les règles de l'hygiène que nous avons énumérées que l'Européen pourra tolérer pendant un certain temps l'influence combinée du climat et du sol de la Colonie; il pourra ainsi s'acclimater, sans faire éprouver à son organisme une transition trop brusque et trop rapide; mais il ne faudrait pas en conclure que tous ces soins le préserveront totalement des endémies; ils pourront sans doute en diminuer l'intensité et la fréquence, mais il n'y a jamais d'acclimatement absolu, capable de préserver l'Européen de toutes ces affections. Le seul moyen prophylactique qui doit être invoqué contre les maladies des pays chauds, c'est l'éloignement du foyer d'infection; la Guyane est peu favorisée sous ce rapport par sa topographie; et quand l'état du malade

est grave, il ne faut pas compter sur le seul changement de lieu dans cette Colonie ; mais il est nécessaire de recourir au rapatriement en France ou sur les hauteurs volcaniques des Antilles.

L'Ilet-la-Mère est le seul poste où l'influence toxique du sol soit la moins développée, mais l'action débilitante du climat se fait sentir là comme partout ailleurs ; et ce poste, choisi comme lieu de convalescence pour la transportation, est encore bien loin d'atteindre le but qu'on s'était proposé.

Durée du séjour à la Guyane. — La Guyane est une des colonies qui, par son climat, ses miasmes, son humidité, active le plus la débilitation et l'anémie ; or, le séjour de l'Européen doit être en rapport avec la tolérance individuelle de ces influences, et avec l'aisance et les ressources de chacun. Il est reconnu qu'en raison du séjour que font les troupes dans les pénitenciers, le temps colonial ne doit pas dépasser trois ans. Quant aux habitants établis dans la ville de Cayenne, leur séjour dans la Colonie peut se prolonger pendant six années consécutives, après lesquelles un voyage dans la Métropole leur serait nécessaire. Un semestre de séjour en France pendant l'hiver surtout, est quelquefois suffisant pour rétablir leur santé ; mais le plus souvent l'année entière est indispensable pour donner le temps aux climats tempérés et aux aliments nutritifs qu'on y trouve de reconstituer les principes que le sang a perdus dans la colonie.

Retour en France. — Nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter à M. Dutroulau les quelques observations remarquables qu'il a publiées sur cet article, dans son *Traité des maladies des Européens dans les pays chauds*.

« Depuis longtemps le département de la marine affecte au service du rapatriement des convalescents des bâtiments spéciaux, dont l'installation assure au malade tout le bien-être

dont ils peuvent jouir dans un hôpital à terre. Les approvisionnements en vivres frais et en médicaments ne laissent rien à désirer, et le service médical est dirigé par un médecin principal.

» Ces navires n'étaient dans le principe que des corvettes, puis ont été des frégates, et sont aujourd'hui des transports mixtes, dont les vastes dimensions et les machines à vapeur auxiliaires sont venues réaliser toutes les améliorations demandées pour les bâtiments hôpitaux, c'est-à-dire l'emplacement destiné à faire face à toutes les éventualités, la sécurité que donne la facilité d'employer la vapeur contre les longues traversées auxquelles étaient exposés les bâtiments à voile, sans que la durée du trajet soit plus courte qu'il n'est besoin d'ailleurs; la transition des latitudes chaudes aux latitudes tempérées ne devant pas être trop brusques.

» On a remarqué que c'est au moment que se fait ce passage, que l'épreuve du changement de climat se fait le plus sentir. Quelques anémiques n'ont pas la force d'y résister et succombent.

» Il faudrait avoir égard au degré de résistance dont les malades sont doués, autant qu'aux désordres pathologiques dont ils sont atteints avant de les embarquer.

» Une condition importante qui manque encore à ce service, c'est la régularité des voyages et le choix du port d'arrivée. La nécessité d'employer des transports mixtes à divers besoins de ravitaillement les retarde souvent ou les détourne de leur destination. Il devrait aussi y avoir deux époques fixes de rapatriement pour les malades, l'une en décembre, l'autre en juin : le voyage d'hiver viendrait aboutir à Toulon, et celui d'été à Brest. »

Nous avons déjà dit qu'à la Guyane Française les saisons présentent des dispositions tout-à-fait inverses à celles de nos colonies des Antilles, et qu'elles correspondent parfaitement à celles de France. Or, l'époque du retour ne doit nullement

coïncider avec celles de la Martinique et de la Guadeloupe. Le commencement de la saison chaude, le mois de juillet surtout, est à mon avis l'époque la plus favorable pour effectuer le rapatriement des convalescents.

En effet, l'Européen arrive alors en France après deux mois de traversée au moment où les chaleurs sont moins fortes ; il éprouve ensuite le passage de l'été à l'automne et de l'automne à l'hiver d'une manière lente, insensible, et son organisation déjà fatiguée par le séjour de la Colonie, s'habitue peu à peu par ce moyen aux brusques changements de température qui règnent en France pendant l'hiver.

FIN

Vu, permis d'imprimer :
Le Censeur-Président,
BÉCHAMP.

Vu :
Pour le Recteur,
L'Inspecteur d'Académie délégué,
S. PEYROT.

QUESTIONS TIRÉES AU SORT

*Auxquelles le Candidat doit répondre verbalement
en exécution de l'Arrêté du 22 mars 1842.*

Chimie Médicale et Pharmacie.

Quelle est la composition des cantharides ? Quelles sont les préparations pharmaceutiques auxquelles elles servent de base ?

Physique Médicale.

Théorie physique de l'audition.

Botanique et Histoire Naturelle Médicale.

Quelles sont les parties qui constituent par leur ensemble l'embryon végétal ?

Anatomie.

Texture de la prostate.

Physiologie.

Qu'est-ce qu'on entend par forces médicatrices ?

Pathologie et Thérapeutique générales.

Nécessité de distinguer les diverses modalités des causes.

Pathologie Médicale ou Interne.

De l'asthme, combien d'espèces ?

Pathologie Chirurgicale ou Externe.

Des tubercules des os.

Thérapeutique et Matière Médicale.

Des indications dans les maladies simples.

Opérations et Appareils.

De la meilleure méthode pour l'opération de la fistule lacrymale.

Médecine légale et toxicologie.

De l'infanticide.

Hygiène.

Indications hygiéniques que l'on remplit à l'aide du régime végétal.

Accouchements.

De la rétroversion de la matrice pendant la grossesse.

Clinique Interne.

Que doit-on faire lorsque la crise n'a pas été complète ?

Clinique Externe.

Des soins à donner aux malades avant et après l'opération de la cataracte.

Titre de la Thèse à soutenir.

Hygiène de l'Européen à la Guyane Française.

FACULTÉ DE MÉDECINE

DE MONTPELLIER.

Professeurs.

MESSIEURS :

BOUISSON, O. ✨ ✨, DOYEN.	<i>Opérations et appareils.</i>
BOYER ✨.	<i>Pathologie externe.</i>
DUMAS ✨	<i>Accouchements.</i>
FUSTER ✨ ✨.	<i>Thérapeutique et Matière médic.</i>
MARTINS, O. ✨ ✨ ✨.	<i>Botanique et Histoire Natur. méd.</i>
DUPRÉ ✨ C ✨.	<i>Clinique médicale.</i>
BENOIT ✨ ✨.	<i>Anatomie. Clinique des maladies syphilitiques et cutanées.</i>
ANGLADA ✨.	<i>Pathologie médicale.</i>
COURTY ✨.	<i>Clinique chirurgicale.</i>
BÉCHAMP ✨ ✨, Prés.	<i>Chimie médicale et Pharmacie.</i>
ROUGET ✨.	<i>Physiologie.</i>
COMBAL ✨ ✨.	<i>Clinique médicale.</i>
FONSSAGRIVES, O. ✨ ✨ ✨ ✨ ✨.	<i>Hygiène.</i>
MOUTET.	<i>Clinique chirurgicale.</i>
CAVALIER.	<i>Pathologie et Thérapeutique gén.</i>
MOITESSIER ✨.	<i>Physique médicale.</i>
ESTOR, <i>Ex.</i>	<i>Anatomie patholog. et histologie.</i>

JAUMES, agrégé.	<i>Clinique des maladies syphilitiques et cutanées.</i>
CASTAN, agrégé.	<i>Histoire de la médecine</i>

Agrégés en exercice.

MESSIEURS :

CASTAN.
BATLLE.
SAINTPIERRE.
VIGNAL, *Ex.*
BERTIN.
JAUMES.
GARIMOND.

MESSIEURS :

SABATIER ✨.
SICARD.
HAMELIN.
GRYNFELTT.
MASSE.
DE GIRARD.
PÉCHOLIER, *Ex.*

La Faculté de médecine de Montpellier déclare que les opinions émises dans les Dissertations qui lui sont présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs; qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

SERMENT.

En présence des Maîtres de cette École, de mes chers condisciples et devant l'effigie d'Hippocrate, je promets et je jure au nom de l'Être suprême, d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'Exercice de la Médecine. Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent, et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe ; ma langue taira les secrets qui me seront confiés, et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime. Respectueux et reconnaissant envers mes Maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ! Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque !
